

 COMMUNE DE ROBION	AR 2026-312 ARRETE DU MAIRE Portant réglementation de la circulation et du stationnement
--	--

6.4.2. BAGNOL Pierre – Traverse du Dr Illaire

Le Maire de Robion

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la route,
Vu la demande de M. BAGNOL Pierre sis 39 et 41 Traverse du Dr Illaire à Robion (84440) pour des travaux sur sa propriété.
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,
Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des gens et des biens,

ARRETE

ARTICLE 1 : M. BAGNOL Pierre est autorisé à bloquer les deux emplacements devant le numéro 39 traverse du Dr Illaire cadastré section BA numéro 61 pour procéder aux travaux définis dans le permis de construire n°PC0840992500022, à compter du 17 septembre pour une durée de 9 jours.

ARTICLE 2 : La circulation ne sera jamais interrompue. Les véhicules en infraction au présent arrêté feront l'objet d'un enlèvement par la fourrière automobile.

ARTICLE 3 : **La signalisation réglementaire** conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, notamment la 8^e partie, sera mise en place par Monsieur BAGNOL Pierre.

ARTICLE 4 : Toute infraction au présent arrêté sera réprimée conformément à la loi.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune, ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat ou par l'application « Télérecours Citoyens » sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Directeur des services techniques municipaux, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Chef de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire, l'arrêté ayant été
affiché le 15/09/2026
Le Maire, Patrick SINTES

Fait à Robion, le 15 septembre 2026.
Le Maire,
Patrick SINTES.

